



Décembre 2014

Copibec intente un recours collectif contre l'Université Laval

Le 10 novembre dernier, Copibec, des auteurs, des éditeurs et des sociétés de gestion étrangères ont déposé une requête en Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au nom des milliers d'auteurs et d'éditeurs québécois, canadiens et étrangers, dont les œuvres ont été reproduites sans autorisation par l'Université Laval. Les dommages réclamés s'élèvent à plus de quatre millions de dollars incluant le paiement de compensations pour l'atteinte aux droits moraux des auteurs et des dommages punitifs. Le Regroupement des artistes en arts visuels, la Société de développement des périodiques culturels du Québec, l'Union des écrivaines et écrivains québécois de même que l'Association nationale des éditeurs de livres ont publiquement manifesté leur appui à cette initiative.

L'Université Laval a adopté le 21 mai 2014 une politique pour encadrer l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur à des fins d'enseignement et de recherche. Cette politique permet aux professeurs, aux chargés de cours et aux chercheurs de reproduire, sans autorisation ni contrepartie, des extraits d'œuvres jusqu'à concurrence de 10 % de celles-ci ou d'un chapitre entier selon le résultat le plus avantageux pour l'utilisateur. Selon l'université, ces reproductions constitueraient une «utilisation équitable», selon les termes de l'exception contenue à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Jusqu'au printemps dernier, l'Université Laval était détentrice d'une licence de reproduction avec notre société de gestion tout comme toutes les autres universités québécoises. Dans le cadre de cette licence, l'université devait déclarer la liste des œuvres reproduites dans les recueils de cours et sur ses plateformes pédagogiques afin de permettre une distribution adéquate des redevances perçues. L'an dernier, c'est plus de 11 millions de pages qui avaient ainsi été reproduites.

Selon la nouvelle politique de l'institution d'enseignement de la ville de Québec, la très grande majorité de ces reproductions pourrait être effectuée sans autorisation et elle serait désormais exempte de rémunération. Les reproductions excédant les limites prévues à la politique doivent cependant faire l'objet d'une autorisation auprès du titulaire de droits. Ces autorisations sont demandées pour les seules pages excédentaires sans faire état du nombre de pages réellement reproduites. L'Université Laval a mis sur pied un Bureau du droit d'auteur pour gérer ces demandes et vérifier l'application de la politique.

Cette interprétation arbitraire de « l'utilisation équitable » faisait déjà l'objet de contestation par la société de gestion canadienne Access Copyright devant la Commission du droit d'auteur et devant les tribunaux ontariens. Dans ce contexte, on s'étonne que l'Université Laval ait choisi de rompre l'équilibre contractuel établi entre toutes les autres universités québécoises et Copibec afin d'emprunter cette voie litigieuse, obligeant du fait même Copibec à la poursuivre pour cette contrefaçon devant les Tribunaux. La requête sera entendue par la Cour supérieure en mars prochain.

Rappelons que durant l'étude du projet de loi C-11 visant à moderniser la *Loi sur le droit d'auteur*, de nombreux intervenants du milieu culturel avait dénoncé l'ajout de multiples exceptions, souvent mal définies et privatives de rémunération pour les titulaires, comme une incitation à la judiciarisation des rapports entre les auteurs et les utilisateurs. Ces craintes sont maintenant confirmées et Copibec ne peut que déplorer que plus de 25 ans de relations harmonieuses entre l'ensemble des universités et les représentants des titulaires de droits soient ainsi mis en péril. L'Assemblée nationale du Québec avait aussi dénoncé les dispositions du projet de loi C-32 (ancêtre de C-11) comme niant « (...) le rôle crucial des créateurs de contenus et l'importance de la propriété intellectuelle dans le modèle économique des arts et de la culture québécois (...) ».

Des redevances pour Noël...et bien d'autres distributions à venir!

Tout juste pour Noël, 695 auteurs et 236 éditeurs québécois ont reçu un paiement de redevances pour la reproduction de leurs œuvres dans les établissements d'enseignement collégial au cours de l'année scolaire 2013-2014. À l'occasion de ce paiement, 1,7 million de dollars ont été attribués aux ayants droit canadiens ou étrangers des titres reproduits. Les quelque 43 000 déclarations de reproduction reçues des cégeps et des collèges ont permis le versement de redevances aux auteurs et aux éditeurs de quelque 16 220 titres de livres, de revues ou de journaux.

Plusieurs distributions de droits sont également inscrites à l'agenda de l'équipe Copibec pour le début de 2015. En janvier, nous procéderons à la distribution des sommes versées par le gouvernement du Québec et les organismes non budgétaires pour la confection et la distribution de revues de presse papier. Ce paiement concerne surtout les éditeurs de journaux et les journalistes pigistes. Il totalise environ 750 000 \$, auxquels s'ajoutent 60 000 \$ pour les copies d'articles de journaux effectuées à des fins autres que la revue de presse.

En mars 2015, nous prévoyons effectuer le versement des redevances perçues pour les autorisations particulières. À la même période, nous payerons aux auteurs et aux éditeurs du Québec les sommes reçues des autres sociétés de gestion, tels Access Copyright (Canada), le Copyright Clearance Center (États-Unis) ou ProLitteris (Suisse).

Au cours de la seconde moitié de l'année 2015, Copibec procédera au huitième paiement forfaitaire de son histoire. Les collaborateurs pigistes des revues et des journaux et les artistes en arts visuels sont invités à consulter notre site internet pour connaître les dates d'inscription. Quant aux éditeurs, nous les invitons dès maintenant à s'assurer que leurs titres sont bien inscrits chez Copibec et qu'ils sont complets. De plus, n'oubliez pas de nous aviser de toute rétrocession. Pour toute information, [contactez-nous!](#)

Depuis le 1er avril dernier, Copibec a versé 13 575 900 \$ aux ayants droit.

SAMUEL

Au cours des derniers mois, les représentants de Copibec (notre agent de liaison, Kevin Charron, en tête) ont rencontré près de 3 000 personnes afin de leur présenter **SAMUEL** (*Savoirs multidisciplinaires en ligne*), notre nouvelle plateforme de contenus offerte aux établissements des niveaux préscolaire, primaire, secondaire et collégial. L'accueil réservé à cette nouvelle plateforme est très positif. Les gens aiment le contenu offert ainsi que la convivialité de l'outil. Mis à part quelques réserves à l'égard de la recherche qui sera améliorée, les commentaires reçus sont très enthousiastes et confirment que Copibec et ses partenaires ont su proposer aux utilisateurs une solution qui répond à un besoin tout en assurant une rémunération équitable aux créateurs.

La plateforme offre maintenant des contenus provenant de plus de 60 partenaires différents. S'y retrouvent donc des photos de presse, des images d'art contemporain, des textes de chansons, des livres traitant de sujets aussi variés que l'histoire, le voyage, l'éducation, et plus encore! Beaucoup d'ouvrages de fiction sont également disponibles que ce soient des romans pour la jeunesse, des nouvelles, de la littérature générale ou de genre, des contes ou encore de la bande dessinée. On y retrouve aussi les revues culturelles québécoises et donc un accès à des articles traitant de cinéma, de littérature, de théâtre, d'art visuel, de photographie, de sculpture, etc.

SAMUEL est une plateforme en constante évolution, de nouveaux contenus y sont déposés chaque semaine. [SAMUEL](#), une visite qui vaut le détour!

Sur les routes du Québec!

Un compte-rendu de Kevin Charron, après une année sur la route

Janvier 2014. Une nouvelle aventure se présente à moi. Copibec m'invite à parcourir le Québec. Ma mission : sensibiliser et renseigner les enseignants du Québec sur le droit d'auteur. Tout juste sorti des bancs d'école, je ne pouvais espérer mieux. Désormais, c'est moi qui ai le contrôle du droit de parole dans la classe!

J'ai eu la chance de rencontrer des enseignants dans quelque 130 écoles publiques et privées et plus de 300 directions d'écoles dans une trentaine de commissions scolaires. J'ai dû en faire des kilomètres de route pour visiter ces écoles de Montréal, Gatineau, Rimouski, Saint-Georges et autres *Saints* et *Saintes* du Québec. En tout, ma voiture a roulé sur 16 000 km de bitume, soit l'équivalent de neuf allers-retours Montréal-Gaspé!

J'ai pu profiter du pays et apprécier nos paysages. Et m'y perdre! Le charme de nos pittoresques villages n'est cependant pas l'attrait principal de ces longues routes. L'intérêt se trouvait plutôt en bout de parcours, dans nos petites écoles et polyvalentes où j'ai rencontré des gens passionnés et dévoués. Au-delà de 2 500 enseignants, bibliothécaires, conseillers pédagogiques et directeurs d'école ont assisté aux séances que j'ai offertes. Ce fut des rencontres riches et stimulantes.

Cela ne veut pas dire que les séances d'information ont toujours été des parties de plaisir! Cent trente écoles, 330 directions et 49 commissions scolaires, c'est plus de 400 milieux d'enseignement, 400 réalités différentes. Chaque milieu fait face à des situations qui lui sont particulières. Leurs besoins sont énormes et diversifiés. Cela est encore plus vrai avec l'arrivée des nouvelles technologies éducatives. Leurs méthodes de travail sont complètement chamboulées. Dans tout ce brouhaha, ils ne doivent pas oublier de respecter le travail des créateurs et leurs droits d'auteur.

Ce n'est donc pas toujours facile de capter leur attention. Comme dans toutes classes qui se respectent, il y a des rebelles et des inattentifs. D'autres qui ne veulent rien entendre. Et, j'ai rapidement compris que la confection d'avions de papier n'est pas un jeu réservé aux enfants ! Moi qui croyais que les professeurs faisaient les meilleurs élèves! Finalement, le contrôle du droit de parole n'est pas toujours si amusant.

Heureusement, la majorité des enseignants est intéressée et à l'écoute. Ma courte présentation s'inscrit dans une semaine déjà surchargée, mais ces informations sont essentielles au travail quotidien des participants. Ils veulent aussi bien faire. Leurs questions sont donc à l'image de leurs besoins : nombreuses et complexes.

Voilà le grand défi : répondre à leurs situations toutes particulières. Faire en sorte qu'ils aient tous les outils en main afin d'enrichir le contenu de leurs cours tout en respectant le droit des auteurs. Une tâche difficile, mais motivante, qui nous permet à la fois d'apprécier tout le travail de nos maîtres d'école et d'appréhender les enjeux de demain.

Séances d'information

Nous vous rappelons que Copibec est toujours heureuse de se déplacer pour aller vous parler de votre licence et de [SAMUEL](#)! Que vous travailliez au niveau préscolaire, primaire, secondaire, en formation professionnelle ou au collégial, un de nos agents se fera un plaisir de rencontrer votre personnel et de répondre à toutes vos questions sur nos différentes ententes.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour fixer un rendez-vous! Il est aussi possible d'organiser des séances d'information à distance avec Adobe Connect. Aucun logiciel à installer.

Nouveaux détenteurs d'une licence Copibec

Au cours des derniers mois, de nouveaux usagers sont devenus signataires d'une licence Copibec. Ainsi, le Collège Herzog, l'École de langues du Bas-St-Laurent et le Collège Inter-Dec ont signé une entente permettant aux membres de leur personnel d'effectuer des reproductions à des fins d'enseignement. La Ville de Saguenay, pour sa part, a désormais une licence couvrant ses huit bibliothèques publiques. Héma-Québec, le Service régional de soutien et d'expertise en déficience intellectuelle - Région de la capitale nationale et Chaudière-

Appalaches et le Centre de justice de proximité du Saguenay-Lac-St-Jean font également partie de nos nouveaux partenaires.

À tous, merci de respecter les droits des auteurs et des éditeurs !

Liste des titulaires de droits d'auteur introuvables

Retrouver des titulaires de droits d'auteur peut se révéler assez complexe et les efforts ne sont malheureusement pas toujours couronnés de succès. C'est pourquoi la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada octroie à la Commission du droit d'auteur un pouvoir spécial. Lorsqu'un titulaire est introuvable, la Commission peut agir en son nom et octroyer une licence. Selon la *Loi*, les titulaires ont jusqu'à cinq ans après l'expiration d'une licence octroyée par la Commission pour se présenter et réclamer les redevances perçues durant cette période.

Copibec appuie la Commission dans ses démarches pour retrouver les titulaires de droits d'auteur en participant aux efforts de recherche, en proposant des modalités pour les licences et en gardant en réserve les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables. Ces responsabilités sont un prolongement logique du mandat de Copibec, qui est de protéger les droits des créateurs et des éditeurs.

Copibec détient présentement les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables suivants :

- Anonyme. Comptine *Le Bourdon dit à la clochette*, auteur et éditeur inconnus;
- Anonyme. Comptine *Mes oreilles tombent-elles?*, auteur et éditeur inconnus;
- Collectif. *La Revue de Manon*, Montréal [Emma GENDRON éd.], 1925-1931;
- Collectif. *La Revue du Foyer*, Montréal [Emma GENDRON & Joseph-Arthur HOMIER éd.], 1929-1931;
- Collectif. Programmes du *Montreal Repertory Theatre*, Montréal : [s.n.], 193?-1960;
- Collectif. Programmes du *Théâtre Arcade*, Montréal : [s.n.], 194?-1949;
- d'AUTEUIL, Marie-Louise (texte); Le TESTUT, Gérard (illustrations). *Mémoires d'une souris canadienne*, Montréal, Éditions Albert Lévesque / Librairie d'Action canadienne-française limitée (collection « Les Récompenses »), 1932;
- DAVELUY, Marie-Claire (texte). *Les Aventures de Perrine et de Charlot*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923;
- DAVELUY, Marie-Claire (texte). *La captivité de Charlot*, Montréal, Librairie Granger Frères limitée, 1938;
- FOREST, Marguerite et OUIMET, Madeleine (texte). *Mon premier livre de lecture* (éd. rev.), Montréal, Granger Frères, © 1943;
- FOREST, Marguerite et OUIMET, Madeleine (texte). *Mon deuxième livre de lecture*, Montréal, Granger Frères, 1959, © 1943;
- MARCHAND, Gérard. *Le régiment de Maisonneuve vers la victoire, 1944-1945*. Montréal, Presses Libres, 1980;
- MARTIN-THÉRIAULT, Agathe, « Le Cinéma direct et ses prolongements », publié dans la revue *Cinéma Québec*, Montréal, mars-avril 1972;
- MÉLANÇON, Claude (texte). *Par terre et par eau*, Québec, Le Soleil, 1928;
- NELCYA (texte). *Nogard ou Le Dragon qui voulait apprendre à vivre*, Montréal, Les Éditions la Courte Échelle, 1981;
- LUDA, pseudonyme de Ludmilla SCHNITZER, née MAKOWSKY (texte). « Vassilissa-la-très-belle », tiré de *Contes russes*. Paris, Scanéditions / La Farandole, 1993.

Si vous vous reconnaissez ou si vous détenez des informations sur ces titulaires de droits, s'il vous plaît communiquez avec Roseline Hébert au (514) 288-1664 poste 248 ou par [courriel](#).

De plus, à la suite de la reproduction d'extraits de livres ou d'articles de journaux ou de revues, Copibec est à la recherche de plus de 2 000 titulaires de droits (auteurs, illustrateurs, traducteurs et certains éditeurs). Vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes peut-être recherché! Consultez notre [Avis de recherche](#) sur notre site web.

Notre infolettre se refait une beauté!

Vous aurez remarqué le [nouvel aspect épuré](#) de notre infolettre. Blanche comme la neige qui tombe dehors. Vous

avez [des commentaires](#)? Nous sommes toujours heureux de vous lire et d'échanger avec vous!

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre à partir du formulaire sur notre page d'accueil.

Période des fêtes

Veillez noter que nos bureaux seront fermés du 19 décembre 2014 au 4 janvier 2015. Toute l'équipe sera de retour le 5 janvier prochain. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes!

© © ©

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance, Kevin Charron et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Copibec ailleurs sur le web: